

Nouveau en 2017 : Collecte des contenants non consignés (pesticides en vrac)

AgriRECUP est heureux d'annoncer l'élargissement de ses services de collectes, afin de mieux servir les détaillants de l'est du Canada.

À compter de ce printemps, AgriRECUP fera la collecte des contenants non consignés de pesticides en vrac appartenant aux [fabricants de pesticides](#) participants.

La compagnie *Access Distribution* offrira le service pour cette collecte.

Ce que vous devez faire :

- Garder séparés les contenants non consignés de ceux consignés
- Demander une collecte de contenants non consignés seulement lorsqu'un minimum de quinze a été accumulé.
- Veuillez utiliser le système en ligne des détaillants, collection.agrireocup.ca, pour demander une collecte. Il s'agit du même outil que celui utilisé pour les collectes des contenants de <23 L et des sacs.
- Les barils seront acceptés par l'entrepreneur seulement s'ils sont vides (moins d'un pouce de liquide dans le fond). Toutes les fermetures et bondes sont en place.
- S'assurer de séparer les contenants de pesticides des autres contenants de liquide utilisés à la ferme comme ceux des fertilisants, de l'huile ou du liquide d'échappement diesel.

Quels barils sont non consignés et quels sont ceux consignés ?

Types de contenants bons pour la collecte par AgriRECUP en utilisant collection.agrireocup.ca :

- Réservoirs non consignés (utilisation unique), grands récipients pour vrac, parfois appelés ICB. Ceux-ci ont des formats allant de 500 à 1 000 litres.



Certains grands récipients pour vrac sont consignés. Donc, assurez-vous que seuls les contenants non consignés sont collectés par l'entrepreneur d'AgriRECUP.

- Barils non consignés (utilisation unique), sans sceau. Il en existe différents formats, la majorité sont de 115 et 205 litres.



À retourner aux fabricants ne pas envoyer à AgriRECUP :

- Les contenants consignés que le fabricant peut remplir.

La plupart des barils consignés ont un collet distinctif au sommet, avec un scellé métallique, afin de s'assurer que le contenant ne soit pas ouvert par le producteur. Le sceau doit être intact pour que le producteur reçoive le montant consacré.



- Les barils consignés sont entièrement fabriqués de plastique et peuvent porter le même sceau sur les contenants que ceux sur les barils.



Veuillez noter : tous les contenants de vrac consignés continueront d'être la responsabilité du fabricant.